



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 26

Qui ont pris au vote : 28

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, Mme Christine BEAULIEU, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. François VILLAESCUSA, Mme Aurélie GHIGHI, M. Thomas ARDUIN, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Valérie WILLEMART à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON-CROUZET

Absent :

M. Eduard VINCENT

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

DELIBERATION N° 2026-04-01

Nomenclature ACTES 5.1

Indemnités de fonctions des élus

Le conseil municipal,

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale,
VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
VU délibération n° 26-03-01 en date du 29 mars 2026 portant élection du maire,
VU la délibération n° 26-03-02 en date du 29 mars 2026 fixant le nombre des adjoints à 8 ;
Vu la délibération n°26-03-03 en date du 29 mars 2026 portant élection des adjoints au maire,

VU les arrêtés municipaux en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Et après en avoir délibéré,

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégué comme suit :

- Maire : 58.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à ce jour).
- Adjoints : 19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à ce jour).
- Conseillers municipaux délégués : 4.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à ce jour)
- Conseillers municipaux : 4.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à ce jour).

DECIDE que ces indemnités seront versées à compter du lendemain de l'installation du conseil municipal et de leur arrêté de délégation, soit à compter du 30 mars 2026 et suivront automatiquement les revalorisations et majorations applicables aux traitements de la fonction publique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal dans le chapitre 65.

APPROUVE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués qui est annexé à la présente délibération.

Le maire,
Maxime MARCHAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Marchand', written over a horizontal line.

VOTE :

Pour : 26

Contre :

Abstention : 2 (Jean-Charles VARGAS, Philippe PELEYROL)



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2026-04-01

Objet : Indemnités des élus

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE,
AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.**

Préalable :

Le calcul des indemnités est basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique à savoir au 1^{er} janvier 2026 : indice brut 1027 soit 49 326.24 € (traitement brut annuel).

1/ ENVELOPPE MAXIMALE MENSUELLE AUTORISEE (en euros bruts)

MAIRE

58.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique = 2 396.43 euros brut

Enveloppe mensuelle maximale autorisée = 2 396.43 euros brut

ADJOINTS (8 maximum) ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

23.32% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 958.57 euros brut

Enveloppe mensuelle maximale autorisée = 7 668.56 € brut.

Pour les conseillers municipaux : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 246.63€ brut.

ENVELOPPE MENSUELLE MAXIMALE AUTORISEE (toutes fonctions confondues) =

10 064.99 € brut

FIXATION DES TAUX DES INDEMNITES DES ELUS - Proposition au vote :

- Maire : 58.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à compter du 01/01/2026).
- Adjointes : 19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à compter du 01/01/2026).
- Conseillers municipaux délégués : 4.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à compter du 01/01/2026)
- Conseillers municipaux : 4.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 à compter du 01/01/2026).

2/ ENVELOPPE GLOBALE ALLOUEE représente

En conséquence, l'enveloppe globale mensuelle allouée est fixée à 10 054.37€ brut €, soit inférieure à l'enveloppe globale possible.

3/ INDEMNITES ALLOUEES

Fonction	Nom	Taux appliqué	Indemnité mensuelle en brut
Maire	MARCHAND Maxime	58.3%	2 396.43€
1 ^{er} Adjointe	WALTHER Marie-Laure	19%	781.00€
2 ^{ème} Adjoint	LABOURAYRE Jean-Louis	19%	781.00€
3 ^{ème} Adjointe	BURRIAT Christelle	19%	781.00€
4 ^{ème} Adjoint	AMBAN Serge	19%	781.00€
5 ^{ème} Adjointe	MARAÏNI Elisabeth	19%	781.00€
6 ^{ème} Adjoint	BICCHIERAI Anthony	19%	781.00€
7 ^{ème} Adjointe	SAVI Julie	19%	781.00€
8 ^{ème} Adjoint	DETRAY Stéphane	19%	781.00€
Conseillère municipale déléguée	SABATIER Jacques	4.9%	201.42€
Conseillère municipale déléguée	AGOPIAN Judith	4.9%	201.42€
Conseillère municipale déléguée	WILLEMART Valérie	4.9%	201.42€
Conseiller municipal délégué	ZYPINOGLOU Alain	4.9%	201.42€
Conseillère municipale	BEAULIEU Christine	4.9%	201.42€
Conseiller municipal	ARDUIN Thomas	4.9%	201.42€
Conseillère municipale	BENESIU Marinette	4.9%	201.42€
MONTANT TOTAL MENSUEL ALLOUE (en brut) à la date de la délibération			10 054.37€